



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET

Étaient présents		
BARTHELET Catherine	JEANNOT Laurence	SUE Julien
BAULIEU Matthieu	MOULIN Cyril	TERRAZ-LADERRIERE Fanny
BOUCHEY Martine	RICLOUX Benoît	VARCHON Daniel
CUSINATO Françoise	SUE Hélène	
Étaient absents excusés		
BELOT François a donné procuration à RICLOUX Benoît		
BINDA Gilles a donné procuration à SUE Julien		
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra a donné procuration à CUSINATO Françoise		
FUMEY Françoise a donné procuration à VARCHON Daniel		
GHARBI Stéphanie a donné procuration à BARTHELET Catherine		
JEANGUYOT Florence		
MEGUENNI-TANI Hassem a donné procuration à JEANNOT Laurence		
VUILLEMIN Emmanuel a donné procuration à TERRAZ-LADERRIERE Fanny		

### Ouverture de la séance à 20 h 00

#### 01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Janvier dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Monsieur Julien SUE

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

#### 02 – GBM – Convention de gestion des services d'entretien courant de la voirie

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en lieu et place des communes membres, les compétences définies à l'article 6 de ses statuts parmi lesquelles les compétences « voirie », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation ».

Conformément aux principes délibérés en Conseil Communautaire du 29 juin 2018 et relatifs à l'extension des compétences du Grand Besançon Métropole, les élus ont souhaité associer fortement les communes en les plaçant au cœur des dispositifs envisagés. Ces principes reprennent largement les engagements énoncés dans la Charte de gouvernance renouvelée et adoptée par le Conseil Communautaire du 15 février 2018.

Ainsi, les modalités des compétences reconnaissent un principe de subsidiarité pour la gestion des missions de proximité relatives aux compétences « voirie », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation ».

Cette subsidiarité se traduit par la signature d'une convention de gestion des services d'entretien passée entre Grand Besançon Métropole et chacune des 67 communes

membres, hors la Ville de Besançon, pour laquelle les ressources (humaines, financières et matérielles) sont transférées au Grand Besançon Métropole pour l'exercice des compétences communautaires.

Sur le fondement de l'article L.5216-7-1 du CGCT, la convention de gestion précise les missions assurées par le communes. La rémunération de ces missions correspond à 95% de l'attribution de compensation « entretien courant de voirie » révisée au cout de l'année 2022 hors missions éclairage public et ouvrages d'art qui restent exercées par le Grand Besançon Métropole et hors consommations liées à l'éclairage public.

La Commune met en oeuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice des missions qui lui sont confiées en s'appuyant notamment sur :

- Les prestations assurées en régie par la Commune, par du personnel affecté par celle-ci aux dites missions
- Les moyens matériels nécessaires à leur exercice
- Les contrats passés par la Commune pour leur exercice

Pour l'exercice des missions confiées au titre de la convention, le Grand Besançon versera à la Commune une somme forfaitaire égale à 95% du montant définitif de l'attribution de compensation « entretien courant de voirie », tel que calculé par la CLECT pour l'évaluation du transfert des compétences « voirie », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation ». Cette somme sera par la suite indexée annuellement.

La Commune établira un bilan annuel sur l'exécution de la convention.

Le chapitre 2 présente les disposition propres à l'éclairage public.

L'entretien et le renouvellement des dispositifs d'éclairage public accessoires de voirie relèvent de la compétence de Grand Besançon Métropole, qui en assurera le suivi tehchnique et la charge financière.

Chaque Commune choisit le niveau de service assuré par Grand Besançon Métropole selon les conditions indiquées dans la convention. Le montant de l'attribution de compensation relative au transfert de la compétence voirie prend en compte ce niveau de service déterminé.

Le montant de la convention pourra être modulé par :

- Toute modification à la hausse du niveau de service d'entretien de l'éclairage, sur décision de la Commune
- Toute modification du régime d'allumage ou d'extinction nocturne engendrant des économies ou dépenses supplémentaires, sur décision de la Commune
- Les remboursements de consommation des équipements hors éclairage public transféré, pour chaque contrat d'énergie, sur la base de l'inventaire qui a servi d'assiette au calcul des AC

La convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable trois fois de manière tacite pour la même durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le convention de transfert des compétences « voirie », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation », dite **convention de gestion des services d'entretien**.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

### **03 – Enfance - Complément au Projet Educatif Territorial – Plan mercredi**

Lors de sa séance du 13 Juin 2022, les membres du Conseil Municipal avaient validé le Projet Educatif Territorial 2022-2025.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs demande à la commune de compléter ce PEDT par la signature d'une convention définissant les modalités d'accueil le mercredi au périscolaire dans le cadre d'un « Plan Mercredi ».

Après présentation par Madame Le Maire de ce dossier, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en place d'un « Plan Mercredi ».

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

#### **04 – Licence IV**

Afin de maintenir sur le village la licence IV acquise par la commune en Juillet 2007, il est nécessaire d'effectuer l'ouverture d'un débit de boissons tous les 5 ans, et ce sur une période de sept jours consécutifs.

Pour l'ouverture de ce débit de boissons, il est indispensable de réactiver la régie temporaire de recettes créée en 2007 (délibération du 25 juin 2007). Rappel des dernières délibérations liées aux réouvertures : 19 avril 2010, 4 mars 2013 et 9 Avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de réactiver la régie temporaire de recettes pour la période du 02 au 08 avril 2023, de 11 h à 13 h et de 17 h à 19 h.
  - autorise Madame Le Maire à nommer un régisseur et son suppléant,
  - fixe les tarifs des boissons qui seront vendues à :
    - Eau minérale 0,50 €
    - Coca-cola 1,00 €
    - Jus de fruits (pomme & orange) 1,00 €
    - Bière Desperados 2,00 €
    - Bière Heineken 1,50 €
    - Vin blanc 1,50 € le verre
- Apéritifs :
- Martini 1,50 € le verre
  - Ricard 1,50 € le verre
  - Suze 1,50 € le verre
- Boissons chaudes :
- Café / thé 1,00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

#### **05 – Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion – Convention 2023**

Madame le Maire propose de renouveler la convention signée avec les chantiers départementaux pour l'emploi et l'insertion (CDEI) pour divers travaux sur le patrimoine mineur bâti et les espaces verts de la commune.

La convention 2023 présentée par les CDEI fait apparaître les tarifs suivants :

- Travaux divers en espaces verts, sans gros matériel, forfait journalier de 460 €
- Travaux de tonte avec gros matériel, forfait journalier de 530 €
- Travaux d'entretien de bord de rivière, sans gros matériel, forfait journalier de 480 €
- Evacuation des déchets verts, si prise en charge par les CDEI :
  - Diamètre inférieur à 8 cm, 75 € la tonne
  - Diamètre supérieur à 8 cm, 103 € la tonne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les données de cette convention pour l'année 2023 et autorise Madame Le Maire à la signer.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

#### **06 – FORET – Stères bord de route – Prestataire**

La ferme de Barband de Pelousey a proposé ses services pour le façonnage et le débardage de 150 stères de bois en bord de route, à 35 € HT l'unité, soit un total HT de 5 250 €, correspondant à 6 300 € TTC.

Après exposé, Madame le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'offre détaillée ci-dessous et autorise Madame le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

#### **07 – FORET – Tarif affouage bord de route**

En suite de la présentation faite par Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de l'affouage bord de route à compter de 2023 à 42 € 00 le stère.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

#### **08 - Tarif cimetière**

Après rappel par Madame le Maire des tarifs applicables depuis le 13 Septembre 2022 dans le cimetière communal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le maintien de ces tarifs détaillés ci-dessous.

<b>CONCESSION (BP commune)</b>	<b>DUREE</b>	<b>TARIF</b>
Fosse simple	30 ans	120.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	80.00 €
Fosse double	30 ans	180.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	100.00 €
Monument (columbarium, caveau, cavurne)	30 ans	120.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	80.00 €
<b>MONUMENT (BP caveaux)</b>		<b>TARIF</b>
Columbarium		1 100.00 €
Caveau		1 500.00 €
Cavurne (ou mini-tombe)		200.00 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR (BP commune)</b>		<b>TARIF</b>
Dépôt de cendres		50.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

#### **09 - Tarif location salle Saint-Martin et Maison de la Noue**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite réévaluer les tarifs de location de la salle Saint-Martin et de la Maison de la Noue et valide l'application des tarifs suivants à compter des réservations enregistrées à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2023.

Personnes physiques ou morales	Journée	1/2 Journée	Week-end
<b>Salle St Martin - Grande salle</b>			
Habitants de Pelousey	130.00 €	80.00 €	240.00 €
Associations	80.00 €	XXXX	XXXX
Entreprises commerçants artisans de Pelousey	130.00 €	80.00 €	XXXX
Entreprises commerçants artisans de l'extérieur	190.00 €	120.00 €	XXXX
<b>Salle St Martin - Salle annexe</b>			
Habitants de Pelousey	55.00 €	20.00 €	XXXX
<b>Maison de la Noue - Grande salle</b>			
Associations	80.00 €	- €	XXXX

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

## 10 - Tarif photocopies

Madame le Maire rappelle les tarifs des photocopies :

Désignation	Prix unitaire
Photocopie A4 Noir et blanc	0.15 €
Photocopie A3 Noir et blanc	0.30 €
Photocopie A4 Couleur	0.50 €
Photocopie A3 Couleur	0.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces tarifs.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

## Questions diverses

. SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile) demande une participation financière à la commune pour la scolarisation d'un enfant. Après échanges et demande d'information, les élus décident de ne pas donner suite puisque le dispositif n'a finalement concerné qu'une heure de cours.

## Informations diverses et dates à retenir

### O Grand Besançon Métropole

OPLU PELOUSEY : L'enquête publique de la révision allégée se tiendra à la mairie en présence d'un commissaire enquêteur : lundi 30 janvier matin – samedi 18 février matin et mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 après-midi. Julien Sue et le Maire ont rencontré en amont et verront à l'issue le commissaire.

O Programmation 2023 des marchés proposés dans le cadre du groupement de commandes permanent : la commune adhère au fur et mesure en fonction des besoins. Cela évite de devoir porter la procédure de mise en concurrence et permet de bénéficier de tarifs avantageux.

O Une offre d'achat pour le foncier de Pouilley-Les-Vignes et Pelousey au sein de la ZAE de champs Pusy a été faite par Grand Besançon, le projet avance donc...

OSCOT – La conférence sur le vieillissement est visible sur la page Youtube du Scot. Il est important en effet que le maximum d'élus partage ces moments

d'acculturation aux enjeux à venir afin de prendre les décisions les plus vertueuses et adaptées en matière d'aménagement du territoire.

○ Comité de secteur ouest du 19/01 : Une présentation assez détaillée du projet de la Grande Bibliothèque a permis aux élus de mieux comprendre le projet en lui-même, le planning des travaux, le montage financier ainsi que le schéma de lecture publique qui y est adossé. Les responsables des bibliothèques seront prochainement associées pour envisager des partenariats avec cette nouvelle structure qui devrait être inaugurée en 2027.

○ Conférence des Maires du 1/02 : elle a eu comme principal sujet les explications complètes sur les transferts de charges, les attributions de compensation... Les fonds centre de village et isolation vont fusionner, tout a été pensé pour faciliter la composition des dossiers de subvention (identiques à ceux du Syded par exemple) et pour que l'accompagnement soit majoritairement en lien avec les enjeux de développement durable.

○ Département

Madame la Présidente du Département informe les élus des suites de la procédure lancée (malversation financière) à l'encontre de l'ancien directeur de l'ADAT et le recrutement d'une nouvelle directrice.

### **Actualité des comités consultatifs et pilotage**

○ Finances

Une rencontre a eu lieu le 30 janvier, Benoit Ricloux résume les opérations qui ont été étudiées et seront présentées lors des conseils municipaux de mars. Des devis sont en cours pour cadrer au plus juste le budget prévisionnel. Le fonctionnement est impacté en 2022 et 2023 par des opérations de maintenance sur les bâtiments, le chauffage, des mises aux normes qu'on ne peut éviter. Bien entendu, le poste des dépenses d'énergie sera très suivi. Cette étude est menée en partenariat avec la commune de Pelousey, le CCAS, le Pôle de Gérontologie et d'Innovation et l'Université de Franche-Comté. Les jeunes seront munis d'une habilitation de la mairie pour faciliter els échanges et ne pas confondre la démarche avec celle du recensement...

○ Environnement

Les participants à l'atelier de la fresque du climat le 21 janvier ont apprécié de pouvoir peaufiner leur connaissance et actions qui pourraient être mises en place. Merci à Virginie Giacomini !

À venir : une conférence le samedi 25 mars matin avec Monsieur Bonvoisin dans le cadre du plan climat, tout sera détaillé dans le Trait d'Union à venir.

○ CCAS

4 étudiants en Master 2 de droit public à Besançon vont mener une enquête avec comme thématique de recherche l'organisation et la favorisation des liens intergénérationnels au sein de la commune de Pelousey. Plus largement, les étudiants se questionnent sur la transition

démographique comme opportunité pour redynamiser un territoire. Cette étude est réalisée en partenariat entre la commune de Pelousey, le CCAS, le Pôle de Gérontologie et d'Innovation et l'Université de Franche-Comté. Les jeunes disposeront d'un courrier de la mairie pour que leur démarche soit bien comprise et non confondue avec celle du recensement...

○ **Ecole**

- Le Service Minimum d'Accueil a été mis en place à deux reprises car plus de 25% des enseignants étaient en grève.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Le Maire a assisté à la visite de la commission sécurité du site de la Fondation Pluriel et à la commission de la Préfecture, un avis favorable a été donné.
- Julien Sue a assuré un bornage amiable en lien avec Grand Besançon pour le partage d'une parcelle d'un particulier en lien avec le domaine publique.
- Benoit Ricloux, Laurence Jeannot et le Maire relatent la réunion publique qui s'est tenue à propos de l'essai en cours rue du Vert Village : une bonne participation dans tous les sens du terme des habitants, des propositions qui sont étudiées par GBM, un consensus sur le sens unique... Un nouveau plan sera envoyé aux habitants, il tiendra compte des remarques et évolutions demandées.
- Une étude de faisabilité est en cours par LOGE GBM pour porter une nouvelle opération dans le prolongement de la résidence du petit pont, cela pourrait concerner 4 à 5 logements.
- Le permis d'aménager de Lavaux devrait être bientôt accordé, une réunion sera proposée aux riverains proches pour présenter le projet dès que possible.
- Les élus constatent avec plaisir le démarrage des travaux du projet Néolia, Impasse de la barrière. Il s'agit de huit logements locatifs construits sur le foncier appartenant à Néolia.
- Martine Bouchez demande des explications sur l'écluse proche de la place de Mozzagrogna. L'historique est rappelé : l'intervention de tous les services du département, de la prévention routière, le changement de sens acté par référendum citoyen... Il demeure que le temps de regard est trop long et que c'est un point impossible à améliorer. Seul le respect du code de la route peut éviter les querelles, il prévoit en effet qu'un automobiliste déjà engagé devient prioritaire même s'il ne l'est pas au départ... Martine Bouchez demande si on peut instaurer un stop pour faciliter cette circulation, les élus sont dans l'ensemble interrogatifs quant à la réponse que les services du Département peuvent apporter à une telle demande, la question sera posée.
- Daniel Varchon, en tant que coordonnateur communal propose un bilan du recensement à mi-parcours. Les agents recenseurs sont dans l'ensemble bien reçus et la remontée se passe plutôt bien. Il reste un nombre important de foyers ne donnant aucune nouvelle malgré les messages dans les boîtes aux lettres etc. Il est rappelé le caractère obligatoire du recensement, la confidentialité totale des informations transmises et l'importance pour la commune de bénéficier d'une donnée finale juste aux termes du recensement.
- Un parrainage célébré
- Des lettres de remerciements et des informations d'organismes partenaires sont transmises aux élus.

## La vie associative

- En suite des échanges relatif aux demandes de subventions, les élus ont acté de reporter la délibération et il est proposé une rencontre avec l'ALE (pour connaître les évolutions de l'association) et avec PSA qui demande une subvention sans expliquer ses besoins.
- Maire et adjoints ont rencontré les communes d'Audeux et Pouilley-les-Vignes pour revoir la convention avec le club de l'AFFAP, une nouvelle réunion aura lieu mi-février puis avec le club.
- François Belot a assisté à l'Assemblée Générale des Anciens Combattants, rien de particulier à signaler.
- Le Maire explique qu'elle a représenté la commune ou GBM lors de plusieurs vœux comme ceux de GBM, des communes voisines, du SDIS de Pouilley-les-Vignes, de l'Université... Ce sont des moments d'échanges et de partages importants.
- Une réunion des Défis de la Boucle a permis de partager le bon bilan de la troisième saison et de commencer à envisager les défis 2023. A ce stade, le nom des communes retenues n'est pas encore sorti.
- La Nuit de la lecture a été appréciée par les lecteurs, petits et grands. L'auteur qui s'est déplacé a été satisfait des échanges. Merci aux bénévoles de la bibliothèque ! La commune a offert un moment de convivialité pour sa part. Il est proposé à la responsable de venir lors d'un prochain conseil municipal évoquer les actions, la fréquentation, l'activité de la bibliothèque.
- Les élus se félicitent de la cérémonie des vœux du conseil qui s'est bien passée, dans une ambiance conviviale grâce à la présence active du comité jeunes citoyens, entre autre ! Des informations importantes ont été aussi partagées à cette occasion avec les habitants.
- La section soirée ludique de l'ALE invite les élus à découvrir leurs jeux de société fin février.

## **AGENDA :**

### **Agenda des élus :**

- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Prochaines séances du conseil municipal
  - ○ Lundi 6 Mars
  - Lundi 27 Mars
- Comités Consultatifs à venir
  - Comité urbanisme, tous les mercredis – 17 h / 19 h
  - CCAS : samedi 25/02 – 10h30
  - Comité environnement : samedi 25/03 9h30, lecture de paysage, cultiver l'eau



**Événements futurs :**

Date	Organisateur	Lieu	Manifestation
Dimanche 12 Février	ACCA	Salle Saint-Martin	Tarot

Samedi 11 Mars

Course Pelousey Classic

Samedi 25 Mars

PLAN CLIMAT

Salle Saint-Martin

Conférence

**Fin de la séance à 22 h 30**

Le secrétaire de séance

Julien SUE



Le Maire

Catherine BARTHELET

